



**AVIS PUBLIC**  
**Demande d'approbation référendaire**

**Modification au règlement de zonage - Second projet de règlement numéro 1100-188**  
**(Secteur boulevard Taché Est)**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

**1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire**

Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 27 mai 2024, un second projet de règlement numéro 1100-188 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage habitation 9 logements et plus, et de préciser les normes d'implantation du bâtiment principal dans la zone CcM-27 (secteur boulevard Taché Est).

L'objet de ce second projet de règlement vise à spécifier densifier un terrain desservi dans la zone CcM-27 par l'ajout de l'usage 9 logements et plus, et par le rehausse de la hauteur permise de 7 à 12 mètres, et de 2 à 3 étages.

**La description des zones :**

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La disposition pour largeur combinée des marges latérales concerne les zones suivantes :

<b>Zones concernées</b>	<b>Zones contiguës</b>
CcM-27	Ab-4, Ab-5, Rb-54, Rb-127, Sa-14

Ces zones sont situées entre l'avenue Couture et la rue du Régiment. La description des zones peut être consultée sans frais à toute personne qui en fait la demande.

**2. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- 2.1 Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- 2.2 Être reçue au bureau de la municipalité, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4, au plus tard 17 juin 2024 à 16 h;
- 2.3 Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### **3. Personnes intéressées**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la ville, aux heures normales de bureau. Une copie du second projet de règlement peut être obtenue sans frais pour toute personne qui en fait la demande.

### **4. Absence de demandes**

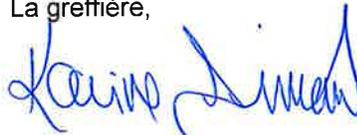
Si les dispositions de ce second projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### **5. Consultation du projet**

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à 12 h. Pour toute précision, les personnes intéressées peuvent communiquer avec la soussignée.

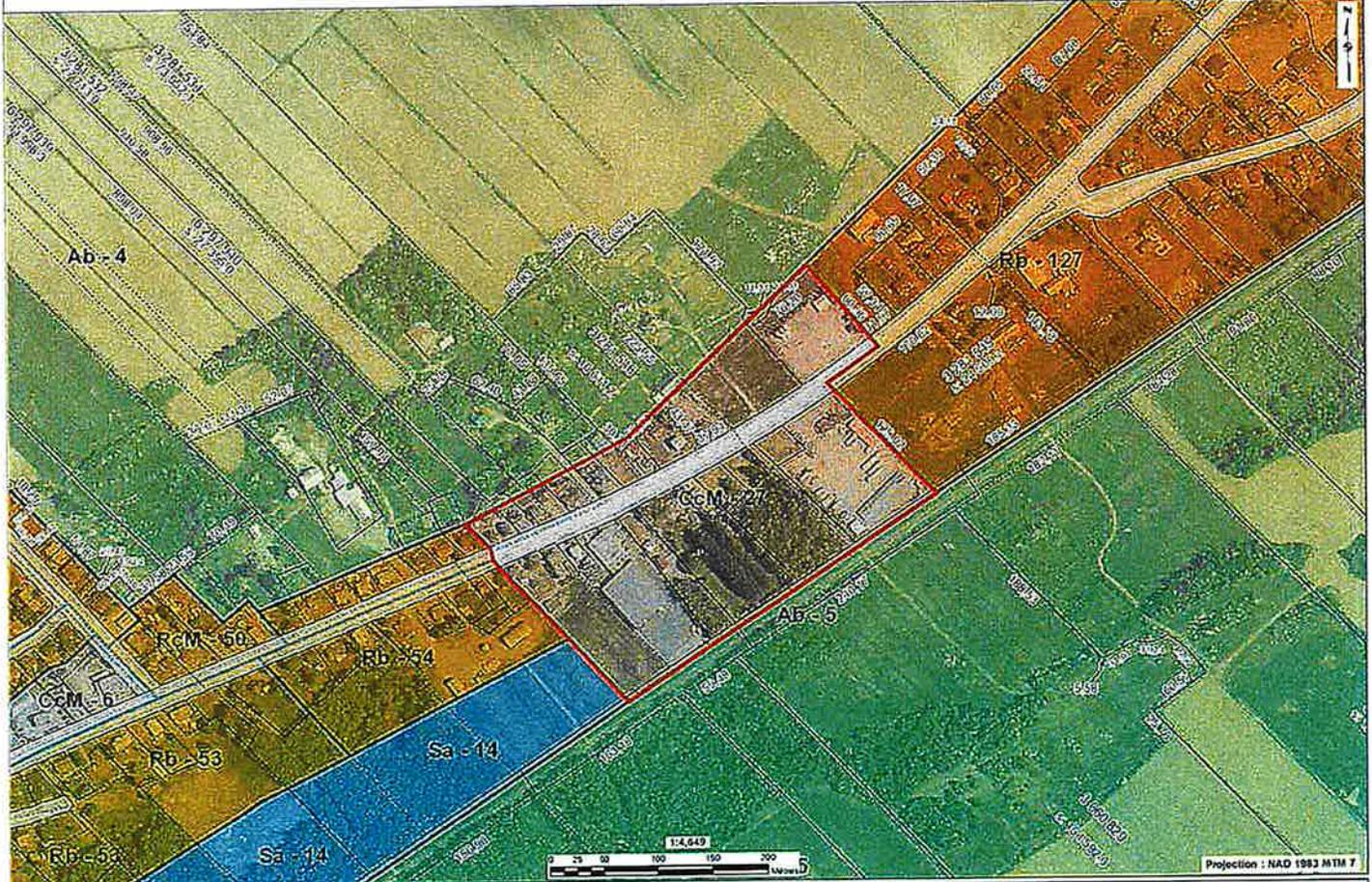
Fait à Montmagny, ce septième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

La greffière,



M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate

1100-188 - CcM-27



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de ville Montmagny et sont destinées à l'usage exclusif de ses employés/és pour fins de consultation ou étude. Ville Montmagny ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la ville de Montmagny. Données produites par Ville Montmagny. Date de la dernière mise à jour : 2024-02-12



Le système d'information géographique est offert par **GDnet**  
© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le 2 mai 2024 à 10 27 36  
Auteur: Charles Lessard



143, rue St-Jean-Baptiste Est  
Montmagny, Québec G5V 1K4  
Téléphone : 418 748-3351 Télécopieur : 418 248-0923  
CE: info@ville.montmagny.qc.ca  
www.ville.montmagny.qc.ca